

Draguignan : atmosphère insoutenable au procès de la pédophilie

Accusé de nombreux viols, Luc Debove s'engage à réapprendre à aimer mais vient d'être mis en examen pour le viol d'un détenu dans sa cellule. Poursuivi pour complicité, le curé de Loriol demande pardon aux enfants victimes de ses actes. Une femme-juré victime d'un malaise

Une atmosphère insoutenable règne depuis hier matin dans la salle de la cour d'assises du Var, à l'occasion du procès de Luc Debove, 34 ans, accusé de viols, agressions sexuelles sur mineurs aggravés et de Jacques Charrier, 60 ans, ancien prêtre à la cure de Loriol, accusé de complicité.

A la seule lecture de l'arrêt de renvoi, en début d'audience comme l'exige la loi, l'un des jurés, une femme, a été victime d'un malaise. La relation des faits est insupportable. Après une suspension de séance, le président Bréjoux a désigné le juré suppléant. Onze hommes et une femme (assesseur) composent donc ce jury populaire qui rendra son verdict, en principe jeudi prochain, en raison du nombre important de témoins qui défilent à la barre.

Lors de l'enquête ouverte en juillet 1994 à Cogolin, à la suite d'une dénonciation de viol, les gendarmes de la brigade des recherches de Fréjus, vont recueillir le témoignage d'une quinzaine de jeunes garçons (âgés de 7 à 15 ans). Tous victimes de viols et d'agressions sexuelles de Luc Debove d'une part, d'agression sexuelle autre que le viol par personne ayant autorité de Charrier d'autre part. Les faits ont eu lieu à Cogolin, Val Thorens et Loriol. Debove qui n'a pas eu une enfance heureuse, a été interné onze mois dans un établissement psychiatrique : « *Je n'étais pas moi-même, j'avais comme un masque, je me sentais très mal* ».

L'expert psychiatre parle d'une pédophilie homosexuelle dont la première trace remonte à l'âge de 14 ans où il a été sollicité par un adulte : « *Il a une potentialité d'hétérosexualité, mais reconnaît avoir un penchant pour les jeunes garçons. Il exprime vouloir s'en sortir, minimise les faits, parle de séduction plus que de manipulation. Il est réadaptable avec un suivi médical* ». Debove qui déclare n'avoir pas été soutenu par les médecins explique qu'il veut réapprendre à aimer, la prison comblera le manque.



Luc Debove (debout) et Jacques Charrier à ses côtés connaîtront leur sort lors du verdict attendu jeudi en fin de matinée. (Dessin Rémi Kerfridin)

Sur ce dernier point, le président Bréjoux indique que Debove a été mis en examen cette année pour le viol d'un codétenu dans sa cellule de Draguignan !

Lors de cette première journée d'audience, Debove vêtu d'un blouson noir et d'une chemise blanche, cheveux noirs, n'a pas jeté le moindre regard sur le coaccusé Charrier, assis à ses côtés dans le box.

Le mea culpa du prêtre

Jacques Charrier, ordonné prêtre en 1965 à Notre-Dame de Valence, exercera à Beaumont jusqu'en 1990.

En avril 1990, lors d'une communion solennelle, des enfants vont se plaindre à leurs parents des agissements du curé. Charrier reconnaissait les attouchements sur trois mineurs et demandait pardon aux parents et aux enfants.

L'évêque de Valence n'informeront pas la justice et mutera le curé à Loriol. Ce n'est qu'en 1996 que le magistrat instructeur ordon-

nera une mise en examen supplétive à l'encontre du prêtre. Le cousin du curé, âgé de 19 ans, retardé mental, dénoncera des agressions sexuelles, précisant qu'en compagnie du curé il regardait à la cure un film mettant en scène des hommes se livrant à des relations sexuelles complètes avec de très jeunes enfants.

Le prêtre lui avait demandé de détruire une valise contenant des cassettes vidéo et des revues consacrées à la pédophilie.

Charrier donne une version édulcorée : « *L'enfant était d'accord avec ces caresses d'amour physique* ».

Il reconnaît aussi avoir emmené un enfant dans la chambre de Debove, à la cure de Loriol.

Aujourd'hui, Charrier libre sous contrôle judiciaire vit avec des moines dans un domaine. Sa journée, il la partage entre la prière et le jardinage. Il se repose en silence dans sa cellule monastique...

Alain PRAT.